SPORT-SANTE DIGOSVILLE

Bulletin d'Adhésion 2024 - 2025

Cours du 09/09/2024 au 23/06/2025

	LUNDI	ACTIV-GYM	C.C	18H00 - 19H00		PILATES	C.C	19H10 - 20H10	
	LUNDI	CHARLETTE COISPEL - C.C							
		ACTIV-GYM	S.P	09H00 - 10H00)	GYM-DOU	ICE S.P	10H05 - 11H05	
	MARDI	SOPHIE POIGNANT. S.P							
						PILATES	C.C	18H00 - 19H00	
	MEDODED	MAXIME LOUVET M.P			PILATES	C.C	16H45 - 17H45		
	MERCREDI	ACTIV-GYM	M.P	18H00 - 19H00)	ACTIV-GY	M M.P	19H10 - 20H10	
Pour envoi dossier : adresse mail ou 2 enveloppes timbrées Facture sur demande Questionnaire de santé ou si besoin certificat médical Identité et adresse									
No	m :					Prénom :			
	NOM de naissance			Date de naissance :					
Adı	resse :								
Co	de Postal :		Ville	:					
Em	ail en MAJ :								
Tel	Fixe:			Te	el Port :				
Tar	if:	Pour un cours	120	€ P	our deux c	ours et plus	160 €		
L'assureur de la FFEPGV est la MAIF : Je m'inscris au Sport-Santé Digosville, après avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association - Moins de 18 ans : réduction sur la licence Paiement en une fois ou en 3 fois, avec un minimum de 50 € pour le 1er chèque									
Banque	Banque :			Titulaire du compte :					
				Mont	ant			N° de chèque	
1er ver	1er versement encaissé fin septembre								
2ème v	2ème versement encaissé fin octobre								
3ème versement encaissé fin nombre									
	Chèques et Coupons Sport ANCV - Atout Normandie - Paiement par espèce - Paiement par chèque à l'ordre de SPORT-SANTE DIGOSVILLE								
Fait à			le	/ /		Signatur	e:		
Info : T	nfo : Tél Port : 07 82 81 07 88 Tél Fixe 02 33 22 38 93 Mail : sport-sante-digosville@outlook.fr								
Facebo	acebook : https://www.facebook.com/GVDigosville50110 Site internet : https://sport-sante-digosville.fr/								

1

Philippe Daireaux : Président du Sport-Santé Digosville

Sport-Santé Digosville

Conditions d'adhésion

Questionnaire de santé

Chaque adhérent devra renseigner le questionnaire de santé et le donner à l'association à l'inscription. Les adhérents qui ne répondent pas aux conditions pour le questionnaire de santé, devront apporter un certificat médical de moins de six mois.

Assurance

Conformément a l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

Par ailleurs, pour un montant de 10 euros le licencié a la possibilité de souscrire â une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2020/2021. L'adhérent est informé de L'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion a l'association entraine l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables demande auprès d'un membre du bureau ou sur le site internet de l'association

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence a l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail a l'association a l'adresse suivante : sport-sante-digosville@outlook.fr ou un courrier a l'adresse de l'association

Honorabilité des bénévoles

Signature:

A compter de la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond a l'obligation Légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder a une fonction.

En cas d'accès a des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

mon honorabilite, au sens de l'article L. 212	2-9 du Code du sport, soit é	effectue (consultation du bulletin n°2 et du Flu			
A remplir obligatoirement pour les d	lirigeants et animateurs	bénévoles réguliers ou occasionnels :			
Fonction dans l'association :					
Nom de naissance :	Civilité* :	Pays de naissance* :			
Département de paissance* :	Commune ou ville de naissance* :				